

TABLEAU 42
(en millions de dollars)

PRÊTS ET PLACEMENTS AFFÉRENTS AUX SOCIÉTÉS DE LA COURONNE	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1959 (provisoire)	1958	
<i>Atomic Energy of Canada Limited</i>	59.0	56.0	3.0
Banque du Canada.....	5.9	5.9	
<i>Canadian Arsenals Limited</i>	7.5	7.5	
Société Radio-Canada.....		27.0	-27.0
<i>Canadian Commercial Corporation</i>	4.0	4.0	
Commission du prêt agricole canadien.....	87.6	65.2	22.4
Chemins de fer Nationaux du Canada.....	1,473.4	1,266.1	207.3
<i>Canadian National (West Indies) Steamships Limited</i>	0.2	3.1	-2.9
Société canadienne des télécommunications transmarines.....	14.1	12.6	1.5
Société centrale d'hypothèques et de logement.....	1,003.9	668.0	335.9
<i>Eldorado Mining and Refining Limited</i>	8.2	8.2	
Société d'assurance des crédits à l'exportation.....	10.0	10.0	
Commission de la capitale nationale.....	7.1	2.1	5.0
Conseil des ports nationaux.....	146.2	125.4	20.8
Commission d'énergie du Nord canadien.....	34.1	14.4	19.7
<i>Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation</i>	112.8	70.8	42.0
<i>Polymer Corporation Limited</i>	30.0	30.0	
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent— prêts.....	271.0	172.0	99.0
intérêt différé.....	12.8	4.7	8.1
Autres sociétés de la Couronne.....	1.2	1.3	-0.1
	3,289.0	2,554.3	734.7

Les avances consenties à l'*Atomic Energy of Canada Limited* et devant être couvertes par des obligations ou des actions de la société, se sont élevées à 3 millions de dollars au cours de l'année. Ces avances étaient destinées à la construction ou à l'acquisition de bâtiments et de matériel à Chalk-River et Deep-River, ainsi qu'à la Division des produits commerciaux à Ottawa.

Aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, qui est entrée en vigueur le 10 novembre 1958, la Société Radio-Canada a remboursé 4 millions (partie du fonds de roulement de la Société dépassant 6 millions). Le reste de sa dette de 23 millions envers le gouvernement a été annulé, et cette somme plus l'excédent de capital de la Société au moment de la mise en vigueur de la loi ont été crédités à un compte du fonds effectif et transférés à la dette nette.

Les prêts accordés à la Commission canadienne du prêt agricole ont atteint 22 millions de dollars au cours de l'année, tandis que les remboursements de \$253,000 effectués par la Commission ont porté l'ensemble des avances à 88 millions au 31 mars 1959.

Les prêts consentis, au cours de l'année, à la Société centrale d'hypothèques et de logement ont atteint 373 millions de dollars, dont 350 millions étaient destinés à des prêts directs consentis par la Société, 22 millions de dollars à des programmes d'habitation fédéraux-provinciaux et 1 million à des avances à la construction domiciliaire. Les remboursements ont atteint en tout 37 millions de dollars, dont 33 millions se rapportent à des prêts directs, 1 million à des prêts relatifs aux programmes d'habitation fédéraux-provinciaux et 3 millions à des prêts pour construction d'habitations. L'augmentation nette pour l'année, soit 336 millions de dollars, a fait passer l'ensemble des prêts consentis à la Société à 1,004 millions au 31 mars 1959.